Équipement de communication et équipement d'informatique

Les modifications apportées au calcul du taux d'amortissement des actifs équipement de communication, compte numéro 488, et équipement d'informatique, compte numéro 490, génèrent respectivement une hausse de 23 800 $ et 37 900 $, le total de 61 700 $ représentant 16 % de la hausse totale générée par les nouveaux taux proposés.

La durée de vie proposée pour les équipements de communication est réduite à huit ans, comparativement à 16 ans présentement utilisée. Cette nouvelle donnée est confirmée par l'analyse statistique effectuée avec la méthode de l'Université d'Iowa. Le taux d'amortissement est ainsi réajusté de 5,83 % à 16,52 %.

Concernant l'équipement informatique, l'analyse statistique démontre une durée de vie d'environ six ans; cependant, le témoin expert de Gazifère recommande d'utiliser une période de quatre ans, compte tenu du fait que les actifs de ce compte ont tendance à devenir rapidement désuets eu égard aux progrès technologiques. Le taux d'amortissement proposé passe donc de 14,11 % à 28,97 %.

Pour ces deux comptes, aucune valeur résiduelle nette n'est considérée ; ces ratios restent ainsi à zéro.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3724-2010
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 JUIN 2010
Pièces n°: A-27

3.1.2 Position des intervenants

Aucun intervenant n'a contesté les modifications proposées par Gazifère.

3.1.3 Opinion de la Régie

La Régie note que le témoin expert, Monsieur Katugampola, qui a réalisé pour Gazifère la présente étude sur la base des données de 1994-1998, a aussi effectué l'étude déposée dans le dossier R-3299-94 pour ce distributeur, tel qu'il en témoigne lui-même. La Régie constate que la méthode suivie est largement répandue en Amérique du Nord et que la Régie du gaz naturel l'a approuvée antérieurement.

Le taux d'amortissement est déduit principalement de deux facteurs : la durée de vie moyenne des actifs et le ratio de la valeur résiduelle nette de ceux-ci. Ce ratio tient compte des coûts historiques des actifs en dollars courants, ainsi que des coûts de disposition de l'actif et de la valeur résiduelle le cas échéant. Le taux

d'amortissement proposé est calculé à partir de la valeur des actifs augmentée des coûts de disposition et en tenant compte de la durée de vie moyenne restante. Cette méthode donne des résultats statistiques sur lesquels le témoin expert porte un jugement pour recommander certains facteurs de base desquels il déduit les taux d'amortissement.

La Régie est en accord avec l'approche globale utilisée, mais elle a certaines réserves sur le jugement porté par le témoin expert. Dans son analyse, la Régie prend en considération les éléments suivants :

- comparaison avec d'autres distributeurs : âge moyen des réseaux, types de branchements et de conduites installés;
- coûts historiques des retraits;
- valeur résiduelle et coûts de disposition;
- inflation.

Branchements

La Régie constate que, même si l'étude statistique pour la durée de vie des branchements donne 26 ans[51], le témoin expert recommande une période de 50 ans qu'il considère plus raisonnable. La Régie partage cette opinion, compte tenu que les branchements sont maintenant principalement faits de matière plastique plutôt qu'en cuivre comme historiquement. Gazifère n'a plus que 12,46 % de ses branchements qui sont en cuivre; 78,48 % sont en plastique.[52]

En 1998, 54 % des branchements retirés étaient en cuivre et l'on peut déduire que ce pourcentage va baisser à l'avenir. La Régie considère que la durée de vie des branchements restants devraient augmenter au fur et à mesure que des branchements en plastique seront installés et que la proportion des branchements en cuivre diminuera.

Dans le présent dossier, la Régie constate que le ratio obtenu statistiquement est de -151 %. Ce résultat est généré principalement par les données de 1994 au montant de 240 795 $ alors que la moyenne des dépenses des quatre années subséquentes se situe à 91 178 $. Aux interrogations de la Régie, le distributeur répond n'avoir pu identifier la raison pouvant expliquer un tel montant pour l'année 1994,

---

51 Pièce GI-15, document 1, page 17.
52 Pièce GI-15, document 4.

comparativement aux autres années pour le coût des retraits.[53] La Régie constate donc que les coûts élevés de l'année 1994 divergent considérablement de ceux des quatre dernières années et sans qu'aucune explication valable n'ait été apportée ni par l'expert ni par le distributeur.

Le témoin expert mentionne en audience que, lors de l'étude sur les taux d'amortissement qu'il avait effectuée dans le dossier R-3299-94, l'estimation statistique sur cinq ans du ratio de la valeur résiduelle nette donnait un taux de -202 %. Cependant, le témoin expert précise qu'il avait alors utilisé un ratio de seulement -100 %.[54]

Dans la méthode utilisée pour obtenir une estimation statistique du ratio de la valeur résiduelle nette, les niveaux d'inflation observés au cours des années antérieures à 1998 influencent les résultats obtenus :

« Q. ... if I understand correctly, the results that you are getting with this process will depend on the rate of inflation that has been observed ...
A. Yes.
Q. ... over the past period ?
A. Yes, Sir; because most of the service costs are labour costs. So, labour costs have gone up significantly.[55] »

La Régie se questionne à savoir si les niveaux des taux d'inflation connus depuis l'installation des actifs récemment retirés peuvent être le reflet de ceux anticipés pour les années à venir. Les ratios déterminés par l'exercice statistique sont transposables aux actifs actuellement en service seulement si les mêmes taux d'inflation persistent durant la vie restante de ces actifs. Gazifère n'a pas déposé de données sur les taux d'inflation passés, ni d'hypothèses sur les taux d'inflation à venir. Les coûts de la main d'œuvre représentent environ 80 % des coûts de disposition. La Régie retient qu'il existe un fort lien entre le taux d'inflation et l'augmentation des coûts de la main d'œuvre.

La Régie note une nette diminution du taux d'inflation durant les années récentes ainsi que de celui prévu pour l'année en cours. Les augmentations annuelles des coûts de la main d'œuvre se sont stabilisées sous les 2 % au cours des dernières années.[56] Conséquemment, la Régie croit que l'on surestime les coûts de disposition

---

53 Pièce GI-15, document 3.
54 NS, 27 octobre, volume 4, page 34.
55 NS, 27 octobre 2000, volume 4, page 53.
56 Pièce GI-15, document 1.2, page 2.

futurs dans la présente étude, en reflétant l'utilisation des taux d'inflation élevés connus entre les années 1970 et les années 1990.[57]

La Régie considère que la recommandation du témoin expert de modifier le ratio de la valeur résiduelle nette de -100 % à -150 % n'est pas suffisamment bien étayée, une telle modification faisant augmenter le taux d'amortissement de plus d'un point pour les branchements d'immeubles. La preuve fournie par le distributeur n'a pas convaincu la Régie qu'il y a lieu de modifier le ratio de la valeur résiduelle nette pour ce groupe d'actifs. En conséquence, la Régie rejette la demande du distributeur d'augmenter le taux d'amortissement actuel.

Conduites principales

Bien que l'étude statistique indique un ratio de la valeur résiduelle nette, basée sur cinq ans, de -84 %, le témoin expert recommande à la Régie de changer celui-ci de -70 % à -80 %, le taux d'amortissement devenant 2,78 %. L'impact monétaire annuel est estimé à 79 700 $.

Selon Gazifère, un tel changement prendrait en compte ses pratiques de disposition d'actifs et compenserait pour des retraits effectués de façon prédominante durant l'hiver. La Régie accepte les modifications proposées par le distributeur aux taux d'amortissement pour ce type d'actifs.

Autres actifs

Concernant les autres actifs décrits à la pièce GI-5, document 1, la Régie approuve les modifications aux taux d'amortissement suggérées.

Conséquemment, la Régie accepte un montant total d'amortissement de 2 329 100 $, soit une baisse de 238 400 $ par rapport à la demande de Gazifère, mais une hausse de 249 300 $ par rapport à l'amortissement accordé dans la cause tarifaire 2000.

---

[57] À titre d'exemple, selon Statistique Canada (#11-210-XPB au catalogue 1999/2000), pour les années 1970 et 1996 qui couvrent la période correspondant au calcul de la valeur résiduelle nette pour la catégorie *branchements,* dont la vie moyenne a été établie à 26 ans, l'*IPC Ensemble* se chiffre à 24,2 pour 1970 et à 105,9 pour 1996. L'indice a donc augmenté en moyenne de 5,8 % par an.